

Commune de BURGILLE

BURGILLE - CHAZOY - CORDIRON

Procès verbal de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL du 02 juin 2017

Présents: M. Rémi BOUDAUX, M. Jérôme CAMUS, M. Alain CHARLES, M. Michel CUSSEY, M. Thierry DECOSTERD, M. Christian MARIA, M. Guillaume GRUET, M. Michel GRUET, M. Sylvain GUYON, M. Hervé PETIT

Procuration : Mme Stéphanie EUSTACHE à M. Thierry DECOSTERD
Mme Evelyne SAUTOT à M. Alain CHARLES

Secrétaire de séance : M. Sylvain GUYON.

Ouverture de la séance à 20 h 30.

Relevé de décisions

Approbation du compte-rendu de la séance du 11 avril 2017.

1. Ouverture de crédits (régularisation de centimes)

Monsieur le Maire fait part que lors de l'élaboration du budget service assainissement, il y a eu une erreur de frappe au niveau des amortissements, il manque 5 centimes.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité décide d'ouvrir les crédits suivants :

Investissement dépenses :

Compte 1391 : subventions d'équipement : + 0,05 €

Compte 2315 : install., mat et outil. Tech. : - 0,05 €

Fonctionnement recettes :

Compte 777 : quote-part des subv. d'invnt. : + 0,05 €

Compte 70611 : redev. Assainissement collectif : - 0,05 €

Les résultats du budget service assainissement restent inchangés.

2. Convention défibrillateur avec la CCVM

Monsieur le Maire présente la convention de mutualisation de l'achat d'un défibrillateur pour la commune.

Le coût du défibrillateur est de 1.103,00 € pour la commune de Burgille

Une formation sera proposée aux personnes intéressées, par groupe de 10, le coût sera de 12 € par participant dont 3 € pris en charge par la CCVM, 5 € par personne pris en charge par Groupama et 2 € par personne pris en charge par la commune, la part restante est à la charge du participant.

Le défibrillateur sera installé à la salle communale.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mutualisation avec la Communauté de Communes du Val Marnaysien.

3. Acceptation de don (BCC Loisirs)

Le maire fait part que l'association BCC Loisirs fait un don à la commune d'un montant de 3.050,40 €.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité accepte le don de BCC.

4. Validation devis mission maîtrise d'œuvre « Traversée de Cordiron »

Le Maire présente les devis de maîtrise d'œuvre, concernant des travaux d'aménagement de sécurité de la « Traversée de Cordiron » et de sa Place Centrale, l'estimation du coût des travaux est de 460.000,00 € HT.

La société Sciences Environnement est retenue, le devis s'élève à 15.180 € HT soit 3,3 % du coût estimatif des travaux.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal, accepte le devis et autorise le Maire à le signer.

5. Demande d'inscription aux OPSA du Département du Doubs.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité demande l'inscription aux OPSA (Opérations Partenariales de Sécurité en Agglomération) et le financement au Département du Doubs pour les travaux d'enrobés de la « Traversée de Cordiron » et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à cette affaire.

6. Infos et questions diverses

Présentation de l'avancement des marchés de travaux.

Réfection des voiries.

L'entreprise ROGER MARTIN ayant été retenue lors d'un précédent Conseil Municipal en 2016, et après de nombreux reports, la date de début des travaux est fixée au 19 juin 2017 pour une durée de 3 semaines, sur une grande partie de nos chemins communaux.

Contrat Noël des enfants.

Le Conseil Municipal approuve la subvention de 600 € dont 500 € pour le spectacle de Kola Production (Frédérique REGNIER).

Préparation de la soirée du 13 juillet 2017.

Monsieur Damien CLERGET prête un chapiteau de 12 ml x 6 ml et l'association CCB des Trois Fontaines prête également son chapiteau de 12 ml x 6 ml, il y a lieu de compléter l'opération par la location d'un chapiteau de 14 ml x 7 ml.

- Demande de devis à diverses entreprises. (50 tables et 100 bancs)
- Repas : demande de tarifs chez différents traiteurs et chambre froide

La Municipalité sera heureuse de vous rencontrer le jeudi 13 juillet pour notre soirée citoyenne.

Préparation des élections législatives.

La mise en place et la journée électorale sera assurée par les conseillers volontaires, suivant le tableau établi lors de cette réunion.

Questions diverses

- Modification de la tournée postale sur notre secteur à partir du 20 juin 2017, un document sera distribué.
- Taxe additionnelle sur vente de bien 13.859,20 € allouée à la commune
- Après réalisation, par le SYDED, des études photovoltaïques sur le hangar de la commune et le toit de la mairie : les projets ne sont pas retenus en raison de leur très faible rentabilité. La commune remercie le SYDED pour son excellent travail préparatoire.
- Acquisition de 10 bancs au prix unitaire de 280,00 € HT
- Suite au devis demandé à la Société FCA pour le nettoyage du filtre pouzzolane de Chazoy et Cordiron, le Conseil Municipal souhaite approfondir le dossier et demander d'autres devis.
- Acceptation du tubage de la cheminée de l'appartement de Cordiron.
- Demande d'études de projet pour l'extension de la salle des fêtes à Seguin Maîtrise d'œuvre.

Le Maire,
Thierry DECOSTERD

